

## **Compte-rendu de la conférence du 18 novembre : Quelle laïcité voulons-nous ?**

L'objet de cette conférence-débat animée par Jérôme Vignon, proche collaborateur de Jacques Delors à Paris puis à Bruxelles, Président honoraire des Semaines Sociales, était de se réapproprier les bases de la laïcité à la française afin de mieux comprendre les enjeux auxquels elle est aujourd'hui confrontée. Nous rentrons tout de suite dans le vif du sujet avec une vidéo de Coexister : « la laïcité en 3 minutes » (que l'on peut retrouver facilement sur internet).

### **Singularité française**

Tout d'abord il faut bien comprendre que la laïcité à la française est tout à fait singulière, qu'elle est en fait le résultat d'un long combat entre l'Etat et la religion, dont voici quelques dates-clés.

1789 : déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

1808 : premier seuil de laïcité où la séparation n'est pas totale, où l'enseignement religieux est prépondérant.

1882 : lois de Jules Ferry instituant une école laïque.

1905 : après un débat houleux entre les positions d'Emile Combes et ceux d'Aristide Briand, ce dernier, soutenu par Jean Jaurès, l'emporte. La loi d'apaisement de 1905 repose sur quatre piliers : liberté de conscience complète non limitée à la sphère privée dès lors qu'elle s'abstient de prosélytisme et qu'elle respecte l'ordre public, séparation absolue entre Eglises et Etat (se traduisant par un statut civil des institutions religieuses), neutralité et égalité. En conséquence, l'Etat respecte l'affiliation romaine des diocèses catholiques, reconnaissant à cet égard la singularité de cette religion. La garantie de la liberté de conscience des citoyens et leur droit à pratiquer une religion de leur choix conduisent l'Etat à rémunérer des aumôniers de toute confession dans les hôpitaux et les prisons.

1945 et 1958 : la constitution rappelle le caractère laïc de la République Française, la loi Debré donnant un cadre à la liberté de l'enseignement religieux sous contrôle de l'Etat qui participe à son financement.

### **Qu'est-ce que la laïcité a apporté ?**

Pour la République, c'est l'instauration d'une paix civile avec le ralliement massif des catholiques se traduisant par leur engagement humaniste dans les milieux associatifs et politiques, donnant aux partis et à beaucoup d'organisations intermédiaires une assise éthique et morale.

Pour le catholicisme, c'est une épreuve positive d'humilité. Dépouillée d'honneurs et de rétributions, l'Eglise catholique se tient plus facilement aux côtés des pauvres et à l'écoute de la société. Sur le plan théologique l'Eglise s'ouvre à la démocratie et passe à une logique Vatican II où c'est le fait d'être baptisé, et pas seulement laïc mandaté, qui vaut d'être missionnaire.

### **Qu'est-ce qui fait problème ?**

L'équilibre subtil autorisé par le cadre fixé en 1905 a permis de faire face à la grande diversification culturelle française, aussi longtemps que l'Islam ne s'est pas montré sous le jour du communautarisme et de la violence (2001). La loi a dû évoluer. Ainsi la loi de 2004 interdit aux élèves le port ostentatoire de signes religieux, afin de les protéger contre toute pression. Quant à la loi de 2010, elle interdit la dissimulation du visage dans l'espace public, pour des raisons de sécurité.

Le Conseil d'Etat est le garant d'une laïcité bien comprise. Il est intervenu récemment deux fois de manière significative. S'il accepte que des crèches de Noël puissent être exposées en mairie, c'est strictement pour un motif culturel. S'il a invalidé les décrets pris contre le burkini, c'est qu'il a jugé que cela ne créait pas d'atteinte à l'ordre public.

Les difficultés aujourd'hui ne sont plus d'ordre politique, mais d'ordre culturel. Le malaise dans la laïcité vient de l'affaiblissement de l'Etat et de la société civile.

Le premier aspect de ce malaise se manifeste dans l'Education Nationale par l'irrespect vis-à-vis des institutions et des maîtres, tant de la part des élèves que des parents. Cela se traduit cruellement par les mauvais résultats dans la transmission des connaissances, notamment pour les plus défavorisés, et par des résistances rencontrées dans des collèges à l'encontre de la transmission des «valeurs républicaines», socle de la laïcité (minutes de silence difficiles à faire respecter après l'attentat de Charlie Hebdo par exemple).

Le second aspect de ce malaise est lié à l'émergence spectaculaire d'une visibilité sociale musulmane qui tranche avec une retenue dont font preuve les Eglises chrétiennes dans l'espace public. L'affaiblissement moral de la République crée un vide que vient remplir l'exigence rigoureuse de l'Islam. L'incapacité de la

société à offrir un horizon de sens ne peut que renforcer l'attrait d'une religion qui offre une identité collective et un projet moral.

### **L'enjeu d'un Islam de France et la responsabilité des catholiques**

L'ampleur du sentiment de déstabilisation conduit à un vaste débat intellectuel.

Une première attitude est la neutralisation de la société face au caractère rétrograde du religieux, permettant l'émancipation de la science contre les croyances. C'est ce point que critique le Pape François dans sa dénonciation d'une laïcité qui rejeterait les religions comme des sous-cultures. Une deuxième attitude est d'ériger la laïcité en marqueur d'identité nationale comme une arme de combat à l'encontre de l'Islam. Une troisième attitude, la plus conforme à l'évolution dans la longue durée du cadre de la laïcité, consiste à admettre que si l'Etat est laïc, la société ne l'est pas : la liberté de conscience, la contribution au vivre-ensemble pourrait alors conduire à un Islam de France.

Pour s'y acheminer, des Sénateurs ont travaillé sur ces différents aspects : financements étrangers, taxe pour le fonctionnement, rénovation du CFCM (Conseil français du Culte Musulman), contrôle préalable des écoles confessionnelles autonomes. Par ailleurs le Ministre de l'Intérieur met en place trois dispositifs : fondation pour l'Islam de France (culturel), association culturelle pour drainer des financements français, contrôle de qualité pour la formation des imams en France.

Par contraste, relativement peu d'initiatives émanent des musulmans eux-mêmes pour une réflexion sur une réforme théologique de l'Islam pour une meilleure intégration dans la nation française. Pourtant l'émotion créée par les attentats du Bataclan a été largement partagée par la communauté musulmane en France, qui a compris à ce moment-là que l'Islam radical visait toute personne au seul motif de son appartenance à la France, appartenance que la majorité des musulmans revendiquent pour eux-mêmes.

La réflexion des catholiques sur l'intégration des musulmans prend appui sur des débats entre deux intellectuels catholiques, le philosophe Pierre Manent et le sociologue Philippe d'Iribarne. Le contrat social proposé par le premier aux musulmans se fonde *a minima* sur l'égalité homme-femme et à l'acceptation du libre débat, y compris lorsque celui-ci conduit à une critique de la religion. Bien que critiqué par le second d'ouvrir la porte aux intégristes musulmans, il insiste sur le rôle central des catholiques vis-à-vis de l'insertion des musulmans dans l'espace public. Il pense que le catholicisme peut rénover dans la vie sociale le fonctionnement de la laïcité grâce à sa capacité singulière d'apaisement dans ses relations avec les autres croyances. Une preuve en est les propos sur la prière et la fraternité de Mgr Lebrun après l'assassinat du Père Hamel en juillet 2016.